

*Septembre 2016*

## *La digestion anaérobique des matières organiques produit du biogaz*

Lorsque les matières résiduelles sont disposées dans un lieu d'enfouissement, la matière organique qu'elles contiennent est décomposée par des microorganismes et amène la formation du biogaz, en absence d'oxygène. Le biogaz est principalement constitué de méthane ( $\text{CH}_4$ ) et de dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), et peut être comparé à du gaz naturel dilué. Ce gaz incolore contient de nombreux composants en trace dont certains sont odorants. Le principal composé odorant est le sulfure d'hydrogène qui possède une odeur caractéristique d'œufs pourris.

Ainsi, depuis 2009, de son propre gré, la Régie capte le biogaz sur son lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et depuis 2014 sur son lieu d'enfouissement technique. Ces initiatives ont permis une réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre de 94 000 tonnes de  $\text{CO}_2$ , de 2009 à 2015. Ces efforts, qui se poursuivent aujourd'hui, équivalent au retrait de la route de plus de 3 500 véhicules par année depuis 2009!



Torchère à flamme invisible sur le site de la Régie

